COMMUNE : GENISSIEUX

Membre de (1) : Valence Romans Agglo

Mode de scrutin des communes
de 1 000 habitants et plus
ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par BORDAZ Christian	BORDAZ Christian	
Liste conduite par	PRAL Hélène	
Liste conduite par	CHAPET Michel	
Liste conduite par PELTIER Catherine	PELTIER Catherine	PELTIER Catherine
Liste conduite par	SALISSON Jean-Paul	SALISSON Jean-Paul
Liste conduite par	DUVAL Alexia	
Liste conduite par	CLAPPIER Louis	
Liste conduite par	ANDRE Anne-Lore	
Liste conduite par	DARRIBERE Thierry	
Liste conduite par	BONOD-FERRIEUX Alexandra	
Liste conduite par	TREFFÉ Julien	
Liste conduite par	SAVOYE Maxime	
Liste conduite par	EPTING James	
Liste conduite par	LAURENT-ALBRECH Catherine	
Liste conduite par	SABBAGH Damien	
Liste conduite par	LE RAT Julie	
Liste conduite par	HYVERT Jean-Luc	
Liste conduite par	SPIEGEL Jean-Luc	
Liste conduite par	ROLLIN Bernard	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à GENISSIEUX, le 14 mai 2023

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

MAIRIE DE GENISSIEUX (Drôme)

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.